



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

SOLICITATION AMENDMENT / MODIFICATION DE L'INVITATION

RETURN OFFERS TO / RETOURNER LES OFFRES À:

Marie-Diane Payeur
D Svcs C 3-5-4
Marie-Diane.Payeur@forces.gc.ca

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes

Title / Titre Matériel d'analyse à l'aveugle	
Solicitation No. / N° de l'invitation W6369-24-A042/001	Amendment No. / N° de la modification 02
Date of Amendment / Date de la modification 27 mars 2024	
Address Enquiries to / Adresser toutes questions à: Marie-Diane Payeur D Svcs C 3-5-4 Marie-Diane.Payeur@forces.gc.ca	
Telephone No. / N° de téléphone	FAX No. / N° de fax
Destination Voir DOC # W6369-24-A042/001	

Instructions: Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.

Instructions : Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.

Solicitation Closes / L'invitation prend fin: At / à: 14:00 Heure avancée de l'Est (HAE) On / le: 8 avril 2024

Delivery Required / Livraison exigée	Delivery Offered / Livraison proposée
Vendor Name and Address / Raison sociale et adresse du fournisseur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) / Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'imprimerie) Name – Nom _____ Title – Titre _____ Signature _____ Date _____	

**LA MODIFICATION 2 À LA DEMANDE DE PROPOSITIONS n° W6369-24-A042/001 VISE À :**

1. Donner des précisions et à répondre aux questions des fournisseurs éventuels;
2. Mettre mise à jour l'article 4.1.1.1, Critères techniques obligatoires;
3. Changer le titre de l'Annexe A de la DOC, à la page 45, de la version anglaise;
4. Mettre à jour l'article 6, Certification de l'Annexe A, Énoncé du besoin.

QUESTION ET RÉPONSE:

Question 4	En référence à la page 28, les articles MA4, MA5 et MA6 du tableau des critères techniques obligatoires. Pouvez-vous, s'il-vous-plaît, confirmer si les certifications du sous-contractant pour ISO 15189, ISO 17043 et ISO 20658 seraient acceptables?
Réponse 4	Oui, les certifications du sous-contractant pour ISO 15189, ISO 17043 et ISO 20658 sont acceptables.

L'INVITATION À SOUMISSIONNER n° W6369-24-A042/001 EST MODIFIÉE COMME SUIT:

1. **SUPPRIMER** le titre de l'Annexe A- STATEMENT OF WORK REQUIREMENT - LABORATORY BLIND TESTING MATERIAL, de la version anglaise de la DOC no W6369-24-A042/001 et **REEMPLACER** par :

ANNEX A - STATEMENT OF REQUIREMENT**LABORATORY BLIND TESTING MATERIAL**

2. **SUPPRIMER** la section 4.1.1.1, Critères techniques obligatoires, et **Remplacer** par :

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

n°	EXIGENCE OBLIGATOIRE	CRITÈRE	REMARQUES (OBLIGATOIRES; DOIVENT ÊTRE LISIBLES) : 1. renvoi à la soumission (page, section et paragraphe).
OB1	L'offrant doit faire la démonstration que son programme de biochimie comprend le matériel nécessaire aux analyses à l'aveugle suivantes : (i) albumine; (ii) alanine aminotransférase; (iii) phosphatase alcaline; (iv) amylase; (v) aspartate aminotransférase;	Afin de faire la preuve que son programme de biochimie comprend le matériel d'analyse à l'aveugle listé au point OB1, l'offrant doit joindre une copie du catalogue de produits, du manuel ou de la brochure de son entreprise à son offre.	



n°	EXIGENCE OBLIGATOIRE	CRITÈRE	REMARQUES (OBLIGATOIRES; DOIVENT ÊTRE LISIBLES) : 1. renvoi à la soumission (page, section et paragraphe).
	(vi) bilirubine totale; (vii) bilirubine directe; (viii) calcium; (ix) chlorures; (x) cholestérol total; (xi) cholestérol HDL; (xii) cholestérol LDL; (xiii) CO ₂ ; (xiv) créatine kinase; (xv) créatinine; (xvi) GGT; (xvii) glucose; (xviii) lipase; (xix) magnésium; (xx) sodium; (xxi) potassium; (xxii) phosphore; (xxiii) protéines totales; (xxiv) urée (azote uréique sanguin); (xxv) acide urique; (xxvi) triglycérides; (xxvii) LDH.		
OB2	L'offrant doit faire la démonstration que son programme d'hématologie comprend le matériel nécessaire aux analyses à l'aveugle suivantes : (i) numération leucocytaire; (ii) numération érythrocytaire; (iii) hémoglobine, hématocrite; (iv) teneur corpusculaire moyenne en hémoglobine (TCMH); (v) concentration corpusculaire moyenne en hémoglobine (CCMH); (vi) volume plaquettaire moyen (VPM); (vii) volume corpusculaire moyen (VCM); (viii) plaquettes.	Afin de faire la preuve que son programme d'hématologie comprend le matériel d'analyse à l'aveugle listé au point OB1, l'offrant doit joindre une copie du catalogue de produits, du manuel ou de la brochure de son entreprise à son offre.	
OB3	L'offrant doit faire la démonstration que son programme d'analyse des urines comprend le matériel nécessaire aux analyses à l'aveugle suivantes :	Afin de faire la preuve que son programme d'analyse des urines comprend le matériel d'analyse à l'aveugle listé au point OB1, l'offrant doit joindre une copie	



n°	EXIGENCE OBLIGATOIRE	CRITÈRE	REMARQUES (OBLIGATOIRES; DOIVENT ÊTRE LISIBLES) : 1. renvoi à la soumission (page, section et paragraphe).
	(i) analyse d'urine; (ii) sédiments.	du catalogue de produits, du manuel ou de la brochure de son entreprise à son offre.	
OB4	L'offrant ou leur sous-contractant doivent avoir une certification ISO 15189 en vigueur et valide. Une copie de la certification est requise lors de la présentation de l'offre.	L'offrant doit joindre une copie de cette certification à son offre.	
OB5	L'offrant ou leur sous-contractant doivent avoir une certification ISO 17043 en vigueur et valide. Une copie de la certification est requise lors de la présentation de l'offre.	L'offrant doit joindre une copie de cette certification à son offre.	
OB6	L'offrant ou leur sous-contractant doivent avoir une certification ISO 20658 en vigueur et valide.	L'offrant doit joindre une copie de cette certification à son offre.	

3. **SUPPRIMER** la section 6, Certification, de l'Annexe A - Énoncé du besoin et **Remplacer** par :

6. CERTIFICATION

6.1 L'entrepreneur ou leur sous-contractant doivent avoir une accréditation ISO 17043 en vigueur et valide ([ISO/IEC 17043:2010 Proficiency Testing – ISO 17025 Store](#)).

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.